

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	8
Absents	4
Votes	
Pour	26
Contre	1
Abstention	12

Conseil Municipal

Séance du Mardi 20 juin 2023

Le vingt juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, , THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, LORES Monique, POUUDY Franklin Lambert, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, HABI Hacène, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Étaient représenté·e·s :

Mme GAULIER Danièle	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme COHEN Rachel	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. DRUART Frédéric
Mme FADLI Hafida	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. MARQUES Henrique
Mme FOURNIER Laura	mandat à M. COELHO Vasco
M. BALIAS Thierry	mandat à M. ESSONE MENGUE Terence

Étaient absents : Ms FONDENEIGE Matthias, Mme OZCAN Canan, BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : M. DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

O B J E T

Vœu émis par le Conseil Municipal de la ville de Choisy-le-Roi pour la suppression de la « coronapiste » avenue Victor Hugo et pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le côté nord de cette avenue

Vœu émis par le Conseil Municipal de la ville de Choisy-le-Roi pour la suppression de la « coronapiste » avenue Victor Hugo et pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le côté nord de cette avenue.

En mai 2020, durant la première vague du COVID-19, le Département du Val-de-Marne a créé dans l'urgence une piste cyclable sanitaire temporaire (coronapiste) à Choisy-le-Roi, le long de l'avenue Victor Hugo (RD 86), jusqu'au carrefour Pompadour.

Depuis le déconfinement, les Choisyens subissent cette coronapiste dont le tracé ne répond aucunement aux usages quotidiens en matière de mobilité. Si le projet avait du sens durant la pandémie, ce n'est plus le cas aujourd'hui et les conséquences néfastes sont importantes.

En effet, ces pistes qui occupent une voie de circulation dans chaque sens de l'avenue Victor Hugo, réduisent considérablement la capacité de trafic routier de cet axe intégré au réseau magistral du Département et considéré comme itinéraire principal de délestage de l'autoroute A86.

La RD86, classée Route à Grande Circulation et itinéraire des convois exceptionnels, supporte un très fort trafic de transit et de desserte locale. Cette sollicitation est d'autant plus forte que le pont sur la RD86 constitue le seul franchissement de Seine à proximité de Choisy-le-Roi, pour relier les deux secteurs de la ville, mais aussi pour une grande partie du transit Est-Ouest. L'alternative au franchissement par ce pont nécessitant un détour de plus de 5 km.

En plus des nuisances liées à la congestion du trafic qui sont régulièrement signalées par les riverains, telles que les fortes émissions de gaz d'échappement, ces pistes provisoires génèrent de nombreux conflits d'usage entre circulations multimodales, accès au stationnement, livraisons des commerces et accès aux propriétés.

Il est constaté également que ces pistes sont peu fréquentées et servent la plupart du temps pour des dépassements dangereux par la droite ou pour du stationnement illicite, ce qui accentue significativement le risque d'accident.

C'est pourquoi la commune a demandé au Département du Val de Marne, par courrier du 18 janvier 2022, la suppression de cette piste cyclable sanitaire ainsi que le lancement d'études pour l'aménagement d'une piste bidirectionnelle sur le côté Nord de l'avenue Victor Hugo, dans la continuité des cheminements cyclables déjà existants en amont et en aval.

Fort de ces constats, le Conseil Municipal de la ville de Choisy-le-Roi, réuni en séance le 20 juin 2023,

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20230620-DEL-23-0861-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023
--

EMET LE VŒU :

- que la piste cyclable provisoire (coronapiste), créée avenue Victor Hugo pendant la pandémie du COVID, soit supprimée dans les plus brefs délais,

- que soit étudié l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle côté nord, pérenne, sécurisée, avec un tracé plus adapté et concerté, assurant une véritable continuité dans la traversée de la ville de Choisy-le-Roi